

# Compte-rendu de la séance du 8 juillet 2011

Absents excusés : Mme Florence BISCH, Mme Monique JEANMAIRE, M Patrick KOLB (procuration) et M Frédéric SCHOENHENTZ (procuration).

Le compte-rendu de la séance du 26 mai dernier a été approuvé à l'unanimité.

La séance a débuté par la lecture de la lettre de démission de Mme Monique JEANMAIRE qui quitte le Conseil Municipal pour des raisons personnelles. A regret le maire accepte sa démission et lui adresse toute sa reconnaissance pour les trois années passées au sein du Conseil.

I- La **communauté de paroisse du Kochersberg** compte 3 presbytères situés dans les communes de Truchtersheim, Schnersheim et Kuttolsheim, où sont logés les ministres du culte.

La proposition de participer aux travaux d'investissement dans ces bâtiments à hauteur de **1,50€/hab/an** a été approuvée à l'unanimité. Ce montant sera révisé annuellement en fonction du nombre d'habitants et de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE.

II- La loi du 16 décembre 2010 de la **réforme territoriale** prévoit notamment un schéma de coopération intercommunale. Concernant le Kochersberg, le Préfet propose de regrouper en une seule communauté de communes les communautés de communes du Kochersberg, de l'Ackerland (Furdenheim, Handschuheim, Hurtigheim, Ittenheim, Quatzenheim) et des Châteaux (Achenheim, Breuschwickersheim, Hangenbieten, Kolbsheim, Osthoffen).

S'il est vrai que plusieurs projets ont été réalisés en commun entre les communautés de communes du Kochersberg et celle de l'Ackerland et que les bassins de vie sont identiques, il n'en n'est pas de même avec la communauté de communes des Châteaux qui se dirige plus vers la CUS ou Molsheim.

Les Conseillers, unanimement, se prononcent contre le projet de Schéma départemental de coopération intercommunale et suggèrent le **regroupement des communautés de communes du Kochersberg et de l'Ackerland**.

III- La loi de finances rectificative pour 2010 a modifié la **fiscalité de l'urbanisme** dans un souci de simplification de la fiscalité (Loi Grenelle 2). Ainsi d'ici novembre 2011 seront institués :

- une nouvelle **taxe d'aménagement** (TA) destinée à remplacer la taxe locale d'équipement (TLE), par exemple. La TA est établie sur la construction, la reconstruction, l'agrandissement des bâtiments et aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme ;

- un **versement pour sous-densité** (VSD), dispositif permettant d'utiliser au mieux l'espace constructible et de lutter contre l'étalement urbain.

Cet automne, après réflexion approfondie, le conseil déterminera les taux des différentes zones constructibles de notre commune.

Le nouveau dispositif sera applicable à compter de 2012.

IV- Dans le cadre de la **sécurité et défenses civiles**, le Préfet demande aux différentes communes de réaliser 2 documents :

- Le **Plan Communal de Sauvegarde** (PCS), énumérant les vulnérabilités locales, les missions des autorités municipales, les modalités d'alerte des populations ...
- Le **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs** (DICRIM) est un document réalisé par le maire dans le but d'informer les habitants de sa commune sur les risques naturels et technologiques qui les concernent, sur les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mises en œuvre ainsi que sur les moyens d'alerte en cas de survenance d'un risque. Il vise aussi à indiquer les consignes de sécurité individuelles à respecter.

Marc CRIQUI est chargé d'identifier les risques et les vulnérabilités locales, et lors d'une prochaine séance, l'ensemble des conseillers débattront sur les solutions à apporter.

V- Les **logements communaux** du 5 rue de l'Eglise changent de locataires ; les Conseillers décident de maintenir les loyers à 540 € pour l'appartement du 1<sup>er</sup> étage et à 424€ pour celui des combles, avec des charges de 25 €. Afin de pouvoir rembourser les cautions aux locataires sortants, une **modification budgétaire** d'un montant de 700 € a été approuvée à l'unanimité. Cette somme sera prélevée sur l'opération "Voirie".

VI- L'**espace réservé aux conteneurs** à papier, conserves, carton, verre..., hormis les nuisances engendrées, est aussi trop petit dès lors que les habitants sont invités à faire un tri maximal de leurs déchets suite à la mise en place de la redevance incitative.

La commune n'étant pas propriétaire d'un autre terrain proche susceptible d'accueillir les conteneurs actuels et complémentaires, un **autre réaménagement** du site est à l'étude en étroite collaboration avec la CoCoKo. Malgré 2 abstentions, un accord de principe a été donné par les conseillers.

VII- Afin de pouvoir occuper au mieux l'espace situé sous la mezzanine de la **classe maternelle**, 6 **meubles de rangement IKEA** seront achetés pour un montant maximal de 1100 € TTC.

Cet investissement a été approuvé à l'unanimité.

VIII- Après avoir pris connaissance des devis des sociétés Kern Studelé et Rowastores pour les **stores des écoles** maternelle et primaire, les conseillers retiennent la proposition de Rowastores chiffrée à 4439,55 € TTC.

## DIVERS :

➤ Le **transport scolaire** pour la rentrée 2011-2012 est encore assuré par le Conseil Général du Bas-Rhin. Pour les années à venir les négociations sont en cours.

➤ Lors de la réunion de la **commission voirie** les membres ont décidé

\* que lors de forts épisodes neigeux toutes les rues seront déneigées et que seules certaines voies stratégiques seront salées ;

\* que les travaux restant à effectuer par la société Wicker sont à rediscuter avec un de leur représentant ; de plus, des croquis d'aménagement seront à fournir.

➤ La **rue de la Chapelle** est souvent difficile d'accès à cause des travaux de construction d'une nouvelle maison d'habitation, cela pose un réel problème de sécurité. Un courrier de sensibilisation sera envoyé aux nouveaux propriétaires.

➤ Le Comité de Gestion souhaite l'aménagement de la surface au-dessus des **placards** de la petite salle de la **salle des fêtes**, afin de fournir aux associations des espaces de rangement supplémentaires. Les travaux seront réalisés par la société Bois et Service, pour un montant de 1858 € TTC. Un escabeau sera à prévoir.

➤ **Rue Mercière** : les **plantations** dans les espaces verts seront effectuées cet automne par le paysagiste Hubert Ott et le puits sera déplacé devant l'escalier du numéro 5.

➤ Les **statuts de la Communauté de Commune du Kochersberg** changent suite au déménagement au Trèfle, 32 rue des Romains à Truchtersheim à partir du 5 septembre prochain ;

➤ Dans le cadre de la loi **Nouvelle Organisation du Marché de l'Electricité (NOME)**, la taxe communale sur la consommation finale d'électricité évolue, elle ne sera plus calculée sur le montant hors taxe de la facture d'électricité, mais sur la consommation d'énergie. L'ensemble des conseillers décide de **maintenir le taux** après avoir pris connaissance de la simulation faite sur la base des consommations de 2010.

➤ Mme Simone Gsell a fait le **compte-rendu** du dernier **conseil d'école**.

➤ Un accès plus direct au terrain de foot, côté salle des fêtes, sera réalisé;

➤ Un panneau d'affichage supplémentaire sera mis en place au niveau de l'abri bus pour y mettre les différentes notes d'information

*Prochaine séance : Vendredi 9 septembre 2011 à 20h30*

*Le maire: Bernard KLEIN*

AVIS AVIS AVIS AVIS AVIS AVIS AVIS AVIS

12 juillet 2011

☞ De nombreux propriétaires n'ont pas encore leur **nouvelle poubelle**, car celles à verrous sont en rupture de stock. Ceux qui sont dans ce cas ou qui souhaitent se débarrasser de l'ancienne poubelle, veuillez prendre contact directement auprès de la **Communauté de Communes (03 88 69 76 29)**. La phase test, pour tout le monde, ne débutera qu'au mois d'août et d'ici là les anciennes poubelles peuvent être utilisées ;

☞ Devrait-il être nécessaire de dire qu'il est **interdit** de procéder à la **vidange de voiture** sur la voie publique ;

☞ Les **dépôts sauvages** de déchets verts, comme celui de la **rue de Durningen**, sont à proscrire ! Merci aux personnes concernées de **nettoyer** l'emplacement ! Les déchetteries mettent à disposition des conteneurs spécifiques !

☞ Lors des manifestations à la **salle des fêtes**, veuillez à ne pas bloquer l'accès à la propriété du **2c rue de la Forêt** ;

☞ La **canicule** peut mettre notre santé en danger ; enfants, adultes et personnes âgées réagissent différemment aux fortes chaleurs.

Pour plus de renseignements vous pouvez composer le 0800 06 66 66 ; ou consulter [www.sante.gouv.fr/canicule-et-chaleurs-extremes](http://www.sante.gouv.fr/canicule-et-chaleurs-extremes) ;

☞ Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes ! Adhérez à l'**opération tranquillité vacances** et contactez les services de la gendarmerie au 03 88 69 60 08 (Truchtersheim) ou 03 88 91 50 18 (Hochfelden);

☞ Une **collecte de sang** aura lieu le **21 juillet** prochain, merci aux donateurs ;

☞ Depuis le 1<sup>er</sup> juillet ; le **Réseau 67** a mis en place une nouvelle tarification : notamment un **tarif unique à 2€** quelle que soit la distance parcourue ;

☞ Pour ceux et celles qui ne se sont pas encore inscrits sur la liste électorale et souhaitent participer aux prochaines élections, merci de passer en mairie.

Rappels Rappels Rappels Rappels Rappels Rappels

☞ Vous envisagez des **travaux** de ravalement de façades ou uniquement de changement de teinte, de **démolition** de grange ou autre, pensez à vous informer, en cas de doute, et à déposer en mairie votre **dossier de demande** avant d'entamer vos travaux !

☞ L'**agence postale** communale est fermée du **15 au 31 juillet** inclus. Les instances sont à récupérer au bureau de poste de Hochfelden.